

# **Discours devant l'assemblée générale de l'association départementale des maires de la Seine- Maritime**

*07/12/19*

Monsieur le Président du Sénat,

Monsieur le Président de l'Association départementale des Maires de la Seine-Maritime, Cher Denis Merville

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les maires,

C'est un honneur et un plaisir pour moi d'être présent parmi vous. En tant que représentant de l'État dans ce département depuis maintenant sept mois, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte pour la première fois de m'adresser à vous afin de répondre à vos interrogations et de vous faire part des priorités de l'État pour ce département, à quelques mois du renouvellement général des conseils municipaux.

Je salue tout particulièrement la présence de Monsieur Gérard Larcher, président du Sénat, qui nous fait l'honneur d'assister et de participer à cette matinée d'échanges.

Je remercie votre président, Denis Merville, de son invitation. Je sais pouvoir compter sur vous, cher Monsieur le président, pour poursuivre nos relations étroites, au service de ce territoire. Je sais qu'avec vous, les maires de la Seine-Maritime savent faire preuve dans le débat public d'une attitude constructive, comme ils l'ont montré lors de la venue du Président

de la République le 15 janvier dernier à Grand Bourgtheroulde pour lancer le Grand débat national en France.

Mesdames et Messieurs les Maires, je souhaiterais vous adresser un message plus personnel. Vous êtes les représentants de la République dans votre commune, à la fois premier magistrat de la commune et représentant de l'État au sein de celle-ci, à la fois détenteur de la légitimité démocratique et porteur de prérogatives régaliennes. Vous portez l'action publique et défendez les valeurs républicaines. Etre maire aujourd'hui, c'est relever de nombreux défis qui n'existaient pas hier. Je sais le travail que cela représente et je tiens à saluer votre engagement qui force le respect.

En tant que Préfet, je sais compter sur vous pour trouver ensemble des réponses aux attentes des habitants de la Seine-Maritime. Je sais que vous êtes sensibles au respect de l'autorité de l'État car vous-même êtes confrontés quotidiennement à l'exercice de l'autorité et je tiens, à cet égard, à vous assurer de tout mon soutien. Dans cet hommage, je tiens à remercier plus particulièrement les 112 maires des communes principalement impactées par l'incendie du 26 septembre dernier.

Notre territoire a, en effet, connu un accident industriel d'ampleur. Je sais le choc ressenti par les habitants et la forte émotion qui s'est exprimée dans les jours qui ont suivi. Toutefois, aujourd'hui, trois mois après cet accident, nous avons maintenant le recul nécessaire pour en apprécier sa véritable portée. Ce qui s'est passé à Rouen n'a rien avoir avec la catastrophe d'AZF à Toulouse en 2001 dont le lourd bilan est de 31 morts, 2 240 blessés et plus de 11 000 habitations endommagées. A Rouen, le 26 septembre, en tant que directeur des opérations de secours, je peux témoigner de la totale implication des services de l'État et des sapeurs-pompiers de la Seine-Maritime dont je salue le courage et le professionnalisme et qui ont permis d'éteindre en 12 heures un feu extrêmement complexe, sans que l'on ait eu à déplorer ni mort, ni blessé, ni habitations détruites, ni sur-accident.

Ceci étant dit, nous devons tirer tous les enseignements de cet événement. C'est la raison pour laquelle j'ai rencontré chacun des principaux maires afin de faire un retour d'expérience. Je tiens à les remercier. Ils ont bien compris ma décision de ne pas déclencher à 3 heures du matin les sirènes afin d'éviter un phénomène de panique. Car si la crise a été opérationnellement bien gérée, il est clair qu'elle a montré que nous devons améliorer les dispositifs d'alerte et d'information à la population : au XIXème siècle, nous avons les cloches des églises ; au XXème, les sirènes ; au XXIème siècle, nous devons recourir aux outils de notre temps. Lors de mon audition devant la mission d'information de l'Assemblée nationale puis devant la commission d'enquête du Sénat, j'ai fait part des propositions avec notamment le déploiement de la technologie du "**cell broadcast**" et la modernisation du dispositif GALA.

Aujourd'hui, les services de l'État continuent à être mobilisés sur la gestion de la suite de cet événement, autour de 4 priorités d'action :

- nous devons sans cesse réaliser des exercices de préparation à la crise. J'ai décidé d'organiser un exercice avec toutes les communes de la Seine-Maritime le 17 décembre sur la mise en œuvre de leur plan communal de sauvegarde.
- j'ai demandé à mes services de suivre tout particulièrement la mise en œuvre des deux fonds de solidarité mis en place dans le délai record d'un mois par Lubrizol avec l'aiguillon de l'État : l'un dédié aux agriculteurs, le second destiné aux collectivités locales et aux entreprises.
- le troisième volet porte sur le volet des conséquences sanitaires éventuelles de cet accident. Plus d'un millier d'analyses ont été effectuées, dans l'air, dans l'eau potable, dans les rivières, sur les sols et sur les produits agricoles. A ce jour, il n'y a eu aucune analyse non conforme à la réglementation. Le Gouvernement a pris la décision de mettre en place un suivi sanitaire scientifique pour vérifier l'absence de tout effet du panache de fumée sur la santé et sur l'environnement. Cette action pourra révéler l'existence de pollutions historiques héritées du passé industriel de notre région.
- Il conviendra enfin de travailler à la restauration de l'image de notre territoire.

\* \* \*

*(1. Conforter le maire dans son rôle d'acteur de la politique locale)*

Par delà cet évènement d'ampleur, et au fil de nos rencontres, j'ai pu mesurer combien les fonctions de maire sont toute à la fois exaltantes et exigeantes. Cette prise de responsabilité vous demande une implication totale, notamment par la grande disponibilité dont vous devez faire preuve, parfois au détriment de votre vie personnelle et j'en suis pleinement conscient.

Si nous constaterons, aux prochaines élections, des changements de génération, je ne pense pas que nous soyons confrontés à un mouvement de désaffection de la fonction de maire.

Toutefois, il ne faut pas écarter certaines insatisfactions ressenties par certains, comme le rôle croissant des intercommunalités, l'impact de la réorganisation des services de l'État ou encore la situation des finances de leur commune. Ces préoccupations sont ressorties lors du Grand débat national. Pour répondre à certaines d'entre elles, le Gouvernement a engagé deux chantiers législatifs, l'un à court terme avec le projet de loi pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique et un second à moyen terme avec le projet de loi dit 3 D (décentralisation, déconcentration, différenciation).

S'agissant du premier projet de loi, il prévoit un certain nombre de mesures concrètes et attendues depuis longtemps pour faciliter l'exercice du mandat de maire. Ce projet de loi vient d'être adopté par l'Assemblée nationale le 26 novembre dernier après son examen au Sénat et il devrait être promulgué avant la fin de cette année. Parmi les principales orientations de ce texte, je souhaiterais en souligner deux, d'une part, les mesures visant à assurer votre protection et d'autre part, les mesures visant à faciliter l'exercice de votre mandat.

La protection physique et juridique des maires est une préoccupation majeure à la suite du drame survenu le 5 août 2019, dont a été victime Jean-Mathieu MICHEL, le maire de Signes dans le département du Gard. La loi facilitera le recours à la protection juridique et prévoira

sa prise en charge par l'État pour les communes de moins de 3 500 habitants. Au-delà de ce texte, la ministre de la Justice a adressé aux procureurs une circulaire relative au traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif. Le message est clair : la réponse pénale à tout acte commis envers les élus locaux, sera ferme.

Pour faciliter l'exercice de votre mandat, la future loi reconnaîtra davantage l'action des maires dans les communes qui ne bénéficient pas de l'appui de services importants. C'est le sens de la revalorisation des indemnités des élus. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le maire percevra une indemnité par défaut d'un montant de 1 670 euros par mois. Celle-ci pourra être réévaluée par délibération du conseil municipale à concurrence de 2 000 euros environ par mois. Par ailleurs, à la suite de certaines critiques contre la loi NOTRe, le texte a pour objectif de corriger certaines dispositions législatives en matière d'intercommunalité afin de conforter le lien entre les communes et les intercommunalités.

A plus long terme, dans le cadre de la préparation du projet de loi 3D, le Premier ministre va donner mandat aux préfets d'ouvrir prochainement, dans chaque région, une concertation avec les élus pour identifier, territoire par territoire, les besoins d'organisation des compétences. Le Gouvernement souhaite sortir d'une vision monolithique des choses pour apporter des réponses différentes. Il s'agit de réfléchir à une nouvelle organisation de l'action publique adaptée à chaque région, par exemple en matière de rénovation énergétique, de transports et de service public de l'emploi, dans le respect du principe constitutionnel d'indivisibilité de la République.

La finalité de ces avancées est de vous appuyer dans votre action. Au-delà des deux textes de loi dont je viens de parler, les services de l'État sont à votre disposition pour accompagner vos projets.

*(2. Accompagner vos projets par des concours financiers et par l'ingénierie)*

Depuis 2017, ce Gouvernement a mis fin à la réduction du montant des dotations globales de fonctionnement versées aux collectivités territoriales, tout en maintenant à un niveau élevé les dotations qui aident les collectivités à investir, sans renoncer au mécanisme de péréquation et en tenant compte des évolutions démographiques.

En 2019, le montant total des versements réalisés par l'Etat au profit des collectivités et EPCI de la Seine-Maritime s'élève à 1,3 Md€, en augmentation de 2,1 % par rapport à 2018. L'année 2019 a été marquée par une réforme importante de la DGF des intercommunalités, dans le sens d'une plus grande justice. Ainsi, la dotation d'intercommunalité, autrefois fixée sur des bases historiques, a été objectivée et individualisée grâce à de nouveaux critères de richesse et d'intégration fiscale. Un mécanisme transitoire garantit les EPCI contre une diminution supérieure à 5 %.

Les dotations destinées à accompagner les investissements du bloc communal ont atteint près de 25,6 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 108 % par rapport à 2015. Depuis le 1er janvier 2019, toutes les demandes de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL (au total plus de 1328 dossiers) se font désormais par voie dématérialisée auprès de mes services, à la satisfaction de tous. Je procède, avant la fin du mois de juin, à la répartition de ces dotations avec le plus grand soin et j'en informe systématiquement les parlementaires.

S'agissant de la suppression de la taxe d'habitation, le projet de loi finances 2020 prévoit la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales. C'est un gain de pouvoir d'achat pour les ménages les plus modestes. Comme l'a rappelé le Président de la République lors du congrès des maires, cette suppression ne constitue pas une perte de ressources pour les collectivités puisque cet impôt est compensé par l'État "à l'euro près". Pour compenser cette suppression, le Gouvernement a proposé aux associations nationales

d'élus d'étudier le transfert au bloc communal de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, afin de lui préserver des ressources dynamiques.

L'accompagnement de l'Etat prend la forme de concours financiers, mais aussi, pour les territoires les plus fragiles d'apport en ingénierie. Le Gouvernement a créé l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) le 19 novembre dernier, conformément à l'annonce du Président de la République lors de la conférence des territoires du 18 juillet 2017. Sa mission sera de vous conseiller dans la conception de vos projets. J'en suis le délégué territorial pour la Seine-Maritime. L'agence disposera d'une capacité d'intervention de 50 millions d'euros par an, fusionnera avec l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et l'Agence du numérique et mobilisera, en complément, des moyens de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), de l'ANAH, de l'ADEME du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et de la Banque des territoires.

J'ai également souhaité que le développement des Opérations de revitalisation de territoire (ORT) se fasse de manière prioritaire vers les territoires qui ont un besoin en matière d'ingénierie. Ainsi, je vais signer le 9 décembre prochain à la sous-préfecture de Dieppe des conventions ORT avec les présidents des 3 EPCI à fiscalité propre de ce territoire.

### *(3. Des services présents sur le territoire)*

Je suis conscient des inquiétudes qui peuvent naître du développement des téléprocédures administratives. Toutefois, au risque de paraître paradoxal, je pense que ces téléprocédures sont une chance pour permettre l'accès aux services publics des territoires ruraux éloignés. Pour y parvenir, nous devons mobiliser deux outils : d'une part, la mise en œuvre du plan

départemental du déploiement de la fibre optique ; d'autre part les maisons France Service afin d'apporter un véritable service de conseil à nos concitoyens touchés par la fracture numérique.

S'agissant du déploiement de la fibre, je me félicite, Cher Monsieur le Président Bellanger, de l'implication du Département de la Seine-Maritime qui va déployer cette infrastructure nécessaire au très haut débit dans les zones rurales dans le cadre d'une convention avec SFR d'un montant de 360 M€ à laquelle l'État contribue pour 54 M€. Déjà, plus de 10 % des 220000 prises sont réalisées. De même, l'État et le Département travaillent ensemble à la résorption des zones blanches en téléphonie mobile par l'installation d'une dizaine de pylônes supplémentaires par an (9 en 2019 et 8 en 2020).

Les maisons de service au public ont été un succès en termes quantitatifs puisque notre département en compte plus de 20. Elles sont bien identifiées dans le schéma départemental d'accessibilité des services publics de 2018 réalisé par l'État et le Département. Toutefois, le niveau de leur service est hétérogène. C'est la raison pour laquelle le Président de la République, dans son intervention du 25 avril à la suite de la crise des Gilets jaunes, a annoncé la création de 1000 maisons France service, dont la première a été inaugurée par lui le 22 novembre à Amiens. Il ne s'agit pas de ripoliner l'existant, mais bien faire un saut qualitatif en termes de service. Pour être labellisée, une maison France service doit comporter au moins deux collaborateurs qui suivront des formations et être ouverte au moins 24 heures par semaine sur 5 jours ouvrables. Le Premier ministre vient de valider les 12 structures que j'ai proposées en Seine-Maritime, dont deux entièrement nouvelles l'une à Blangy-sur-Bresle et l'autre un bus France Services. Toutes les autres MSAP ont vocation à être labellisées au fil de l'eau au cours de l'année 2020 et mes services vont se mobiliser pour les aider à atteindre les critères.

Ce nouveau réseau sera utile pour accompagner la réorganisation du réseau des Finances publiques. Le réseau de la DGFIP est l'un des plus étoffés de l'État. Ce réseau doit tenir



compte des importantes évolutions que connaissent ses missions, comme les téléprocédures, le prélèvement de l'IRPP à la source et la disparition de la taxe d'habitation. Il est donc normal qu'il contribue aux baisses d'effectifs décidées par la loi de finances. Toutefois, cette diminution doit s'accompagner de mesures de réorganisation, pour ne pas affaiblir le service de proximité rendu à la population et aux élus.

S'agissant du secteur public local, le déploiement du nouveau réseau de proximité doit permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus, notamment pour les collectivités les plus petites ou les plus fragiles. À cet effet, les missions réglementaires dévolues aux comptables publics seront regroupées dans des services de gestion comptable (SGC). En parallèle, 18 conseillers aux décideurs locaux (CDL), des cadres possédant un haut niveau d'expertise, seront exclusivement affectés à la mission de conseil auprès des collectivités locales.

Avec la directrice régionale des finances publiques, j'ai conduit la concertation depuis juin et la nouvelle carte tient compte des observations faites par les élus. Au final, il est proposé la mise en place d'accueils de proximité dans 61 communes, soit 19 communes de plus qu'actuellement. C'est considérable.

Parmi vos sujets de préoccupation dans le domaine des services rendus à la population, il y a la question des délais de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports, qui, je le sais, se sont dégradés depuis cet été, en raison principalement d'une hausse non prévisible des demandes. Comme vous le savez, c'est désormais la préfecture de l'Orne qui est chargée d'instruire ces titres pour toute la Normandie. Avec ma collègue Préfète de l'Orne, j'ai mis en place en septembre un plan d'action de renforcement des effectifs, passant de 17 agents à 24 agents. Sachez que je suis particulièrement vigilant sur cette question et que je fais un point régulier avec la préfecture de l'Orne ainsi qu'avec les 35 maires dont les communes disposent de dispositif de recueil et qui ont été réunis en préfecture en septembre dernier.

Je sais que la question des écoles est un autre sujet de préoccupation. Notre devoir c'est d'offrir aux élèves de notre département les meilleures conditions pour apprendre. Cela passe par une mutualisation des moyens là où les élèves en ont le plus besoin et par des structures scolaires ayant une taille critique minimale. Les parents se montrent aussi de plus en plus exigeants sur la qualité de la scolarité et seule une telle stratégie permettra d'attirer des familles en milieu rural.

Les écoles constituent pour vous des lieux hautement symboliques de la vie de vos communes et je sais qu'il est pour vous difficile de fermer des classes, si petites soient-elles. J'en ai pleinement conscience, et je suis moi-même très attaché à l'école, le lieu qui forme les futurs citoyens de notre République. Mais il faut œuvrer avant tout pour nos élèves et leur réussite mais en étant aussi attentif aux réalités des évolutions démographiques.

Conformément au souhait du Président de la République, l'adaptation de l'offre scolaire ne doit pas se faire au détriment des territoires ruraux. Il n'y a pas de canevas prédéfini, car l'offre doit s'adapter à chaque situation. C'est un engagement pris par les services de l'État dans la convention-cadre « pour une offre scolaire et éducative de qualité des divers territoires de Seine-Maritime » que j'ai signée avec vous, Monsieur le Président Merville, le 5 juillet dernier. Cette convention nous permettra de faire évoluer le réseau des écoles de manière apaisée et constructive. La carte scolaire 2020 commencera à déployer les mesures annoncées en mars par le Président de la République :

- limiter progressivement à 24 le nombre d'élèves accueillis en grande section de maternelle et dans les CP et CE1 situés en dehors de l'éducation prioritaire
- étendre le dédoublement des classes en éducation prioritaire aux grandes sections de maternelle.

Enfin, la lutte contre les déserts médicaux est une priorité que nous partageons tous. Les aides proposées aux médecins généralistes dans des territoires fragiles ont été profondément revues, afin d'en améliorer le ciblage et l'efficacité. Le zonage utilisé pour attribuer ces aides a été

redéfini. Un nouvel arrêté de zonage a été publié le 4 juillet 2019. En Seine-Maritime, 16 territoires sont concernés par ces aides, dont 10 nouveaux par rapport au précédent zonage (Bacqueville-en-Caux, Bolbec, Buchy, Dieppe, Duclair, Fécamp, Goderville, Luneray, Montivilliers, Offranville). Depuis mars 2017, en Seine-Maritime, 44 médecins ont ainsi bénéficié d'aides à l'installation et au maintien. Les jeunes médecins aspirent à un exercice regroupé de leur métier. Depuis 2018, l'ARS a financé l'ingénierie pour 8 projets. En Seine-Maritime, à ce jour, 21 maisons de santé sont ouvertes et 14 sont en projet.

Ces services publics de proximité font la richesse de notre territoire et son attractivité. Nous avons le devoir de travailler ensemble autour d'enjeux et de dispositifs partagés pour en faire un territoire durable.

#### *(4. Travailler en partenariat pour un aménagement durable du territoire)*

Notre planète est confrontée à la question majeure de la transition écologique. A juste titre, la jeunesse fait des questions écologiques une priorité. Les élections européennes de mai dernier ont fait ressortir cette préoccupation. Le Gouvernement fait de la transition écologique un axe majeur de son action. Ainsi, il a fixé, dans une circulaire du juillet 2019, l'objectif de zéro artificialisation nette.

Cela implique de notre part à tous une mobilisation et un changement profond. Je pense qu'au coeur de cette question réside celle de la mise en œuvre de la législation en matière d'urbanisme. J'avais déjà eu l'occasion de présenter les axes de cette stratégie lors de la présentation du rapport d'activité des services de l'État auprès du Conseil départemental en juin dernier ainsi que lors de mon entretien avec les 5 présidents des associations départementales des maires de la région Normandie que j'avais rencontrés en septembre à Caen. Enfin, le 12 novembre dernier, j'ai réuni l'ensemble des maires des communes concernées par la loi littoral.

Le droit de l'urbanisme est « au cœur du cœur » de vos compétences. Il s'agit aussi d'une compétence régaliennne qui irrigue les politiques publiques en matière de risque. Le terrible bilan humain des inondations sur les Alpes maritimes nous rappelle la nécessité de prendre en compte ces risques à leur juste proportion.

La préservation des espaces agricoles et de ses espaces naturels ne peut être prise en compte qu'à l'aide de documents d'urbanisme dont vous avez la compétence. La lutte contre le mitage des campagnes, l'endiguement de la péri-urbanisation et la préservation des espaces sensibles du littoral sont les priorités. Ces enjeux doivent désormais guider les projets d'aménagement et se traduire par une réelle démarche de réduction de la consommation d'espace.

Or, entre 2006 et 2016, ce sont en moyenne 562 ha/an en Seine-Maritime, soit l'équivalent de plus de 2 terrains de foot par jour, qui ont été artificialisés. La Seine-Maritime est le treizième département de France métropolitaine le plus consommateur d'espaces, relativement à sa croissance démographique, en affichant, sur la période 2010-2015, une augmentation de l'artificialisation des sols 5 fois supérieure à la croissance démographique. Cette variation annuelle représente une consommation foncière moyenne de presque 5 000 m<sup>2</sup> par habitant en plus chaque année.

Cette dynamique n'est pas soutenable. Elle menace la production agricole, accroît les besoins en déplacement, augmente le coût de gestion des réseaux et infrastructures, réduit la résilience aux risques naturels et au changement climatique, banalise les paysages et accélère la perte de biodiversité. Le constat de cette situation a conduit le Gouvernement à fixer une nouvelle ambition à atteindre : zéro artificialisation nette du territoire.

La solution passe par des documents de planification élaborés au niveau de décision pertinent et fondés sur une estimation raisonnable de la croissance démographique. S'agissant du

niveau de décision, nous devons profiter de la dynamique des premiers mois après le renouvellement général des conseils municipaux pour être ambitieux dans deux domaines :

- la prescription de PLU intercommunaux sur les territoires qui n'en sont pas encore dotés, car c'est l'outil le plus efficace pour assurer une maîtrise réelle de l'urbanisation ;
- le ré-examen de la cartographie des SCoT de première génération dont le périmètre est devenu trop étroit pour jouer pleinement leur rôle. Plusieurs arrivent à échéance. Sachons saisir collectivement cette opportunité. En Seine-Maritime, deux territoires sont particulièrement concernés : la pointe de Caux et l'aire urbaine de Rouen.

Par ailleurs, au-delà du porter à connaissance de l'État dans les projets de document d'urbanisme et du contrôle de légalité, j'ai souhaité envoyer des signaux positifs aux communes qui se sont engagées dans une démarche de gestion économe de l'espace. Ainsi, j'ai proposé aux élus siégeant hier à la commission DETR, ainsi que cela se fait dans d'autres départements, de retenir pour 2020 un mécanisme de bonification du taux de subvention d'investissements allouées aux collectivités locales, en fonction de leur niveau d'engagement en termes de gestion économe de l'espace. Ils l'ont adopté à une marge majorité et je m'en félicite. Les communes les plus vertueuses bénéficieront d'une bonification de 10 points sur tous les projets subventionnés par la DETR mais aussi par la DSIL (passant par exemple de 30 % à 40 %).

Enfin, je souhaiterais conclure en abordant la loi littoral récemment modifiée par la loi ELAN. Elle concerne 46 communes en Seine Maritime, du Tréport à Tancarville, sur un espace de 51 868 ha où vivent 287 660 habitants. Alors que la loi ELAN est venue assouplir certaines dispositions de la loi Littoral, la loi a aussi mis en exergue la fragilité juridique de certains documents d'urbanisme sur notre façade maritime. C'est un dossier complexe pour les maires chargés de délivrer les autorisations d'urbanisme, mais je tiens à ce que tant les élus que l'État assument la responsabilité qui leur est propre en regard du cadre législatif et réglementaire en vigueur que nous devons faire appliquer, que ce soit dans l'exercice de nos prérogatives

respectives en matière de planification, ou dans le cadre de l'exercice par le représentant de l'État, de son contrôle de légalité.

Cette action en matière d'urbanisme est complétée par les initiatives que nous avons prises en matière d'exercice de la compétence GEMAPI avec le Département de la Seine-Maritime et les tous les EPCI à fiscalité propre compétents. Deux syndicats mixtes de collectivités vont être créés au 1<sup>er</sup> janvier pour apporter des réponses opérationnelles tant sur le littoral de Seine-Maritime que sur la Seine normande, ce qui nous place en position de pionner par rapport à nos voisins de l'Ile de France. Je salue cette avancée importante et je remercie tous les élus qui s'y sont impliqués.

\* \* \* \* \*

Pour conclure mon propos, je voudrais vous remercier une nouvelle fois pour votre engagement au service de la République et de nos concitoyens.

Comme l'a rappelé le Président de la République au congrès des maires de France il y a quelques jours : « *L'engagement, c'est la sève d'une nation, ce qui la fait, ce qui la tient, ce qui la grandit, l'engagement associatif, syndical, politique, et bien entendu l'engagement des maires* ».

Sachez que vous pouvez compter sur les services de l'État placés sous mon autorité pour être proches de vous et pour vous accompagner dans vos projets.

Ces services seront pleinement mobilisés pour l'organisation de ce grand rendez-vous démocratiques que constitueront les élections qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Je vous remercie pour votre attention.